

Mesures d'urgence

PRINCIPAT TRANSITIONNEL DÉMOCRATIQUE (1)

I) Abolition de la République et de la « représentation » parlementaire (Assemblée nationale et Sénat).

Immédiatement remplacée par l'institution de la démocratie directe impliquant deux niveaux de gouvernement :

1. Premier niveau : **Conseil National Régalien** (3 membres à vie)

L'organisme gouvernemental de premier niveau est avant tout le garant de la souveraineté et de l'unité nationales. Il est tenu de défendre et protéger le peuple français, de veiller à son intégrité identitaire et historique, de travailler tant à la protection du patrimoine matériel et immatériel qu'à sa transmission légitime. Le CNR reprend sous son autorité les institutions hautes de l'État : la sécurité générale des biens et des personnes (armée, police, Justice), la diplomatie, les Finances, la monnaie, les secteurs économiques hautement stratégiques.

2. Deuxième niveau : **Conseil National Exécutif** (X membres à vie)

Gestion courante de l'administration générale de l'État et de ses différents services, dont : l'école, l'université, les grandes écoles, le secteur économique non-stratégique, la santé, la protection sociale, la sécurité civile (incendies, catastrophes naturelles), voirie et moyens de circulation, l'agriculture, la Culture qui redeviendra Beaux-Arts, Tradition et Patrimoine. Les activités sportives seront laissées à l'initiative privée.

3. Le principe de gouvernement repose sur l'application du Référendum d'Initiative Civique pour toutes les grandes orientations touchant à l'intégrité de la nation et du peuple Français. Le référendum aura également un pouvoir révocatoire (contrepartie des nominations à vie) exercé contre les dirigeants se révélant indignes de leurs fonctions, soit pour des raisons de compétences, soit pour raisons pénales dont la trahison.

4. L'éventualité du retour du Roi (le roi et le démos) sera évoquée par la suite. En cas d'accord du Peuple français, il gouvernera concrètement en lieu et place du Conseil National Régalien, celui-ci devenant son cabinet.

On retiendra de l'essayiste Alain Pascal (2) cette opposition antithétique de deux assertions tenues par deux personnalités importantes des 17^e et 18^e siècles, soulignant la manière dont chacune estime le peuple ; on notera également, au-delà de la distance sidérale qui sépare les deux personnages, l'état d'esprit confit de suffisance révélant le vrai Voltaire :

— **Bossuet** : Dieu n'a donné sa puissance au roi que pour procurer le bien public et pour être le support du peuple.

— **Voltaire** : Au peuple sot et barbare, il faut un joug, un aiguillon et du foin.

2) Suppression de toutes les lois de censure et libération de la parole dans les limites de la loi de 1881 sur la presse.

« L'imprimerie et la librairie sont libres » dit l'article 1^{er} de la loi 1881. Sauf que les 70 articles suivants, ne sont qu'atteintes à la liberté d'expression. Sauf à traiter de l'injure et de la diffamation, à protéger les enfants, puis à condamner les appels au meurtre ou au terrorisme, le fatras législatif de cette loi est proprement insupportable. De plus, la grande presse étant subventionnée à gros bouillons d'argent public, les journalistes sont devenus de quasi-fonctionnaires d'État soumis à l'autorité du gouvernement qui délivre les subsides. Donc cette loi n'a plus aucun sens, ni de raison d'être dans sa formulation actuelle.

3) Rétablissement des frontières nationales et renforcement massif des contrôles.

4) Rétablissement du droit du sang et suppression du droit du sol.

5) **Suppression de la double nationalité.**

6) **Protocole de remigration impératif des populations étrangères introduites frauduleusement sur le territoire français, envahissement résultant d'un programme assassin de génocidation du Peuple français (francocide ou grand remplacement).**

7) **Dissolution et interdiction des organisations communautaristes étrangères sous quelque forme que ce soit : politiques, culturelles, cultuelles, y compris la franc-maçonnerie considérée comme une entreprise étrangère virulente à caractère antinational, antifrçais.**

8) **Interdiction du métissage et des mariages mixtes.**

9) **Recensement national (réel) et comptage ethnique.**

10) **Mise à pied de trois jours de l'ensemble de la fonction publique d'État et territoriale, à l'exception des policiers, militaires, pompiers, personnels de santé, et toutes activités publiques de terrain à caractère critique. Réembauche sous condition d'assermentation solennelle.**

Est-il besoin de rappeler qu'en échange d'un emploi protégé et garanti à vie, le fonctionnaire est là pour exécuter et servir, non pour se servir et asservir ?

11) **Suppression du droit de vote pour les fonctionnaires, à l'exception des policiers, militaires, pompiers, personnels de santé, et toutes activités publiques de terrain à caractère critique.**

Un fonctionnaire a une obligation de service. Il n'est pas un producteur de valeur ajoutée, la survaleur que produit le privé étant seule créatrice de richesse. Irresponsable par définition, le fonctionnaire n'a pas à décider de la vie de la collectivité nationale au service de laquelle il se doit : il a aussi obligation de réserve. N'invertissons pas les rôles, et disons simplement qu'il ne peut pas exiger le beurre (les avantages de sa privilégiateure), et l'argent du beurre, c'est-à-dire de considérer comme exigible, sans la moindre reddition de compte, la part payée sous forme d'impôts par les actifs productifs du privé qui font tourner la machine économique pour assurer les moyens de son existence.

12) **Suppression des impôts directs pour les fonctionnaires.**

Quelqu'un peut-il expliquer à quoi peut-il servir, pour un fonctionnaire, d'exiger un impôt sur son traitement, ce qui revient pour lui à rendre d'une main ce que l'État lui donne de l'autre, sauf à créer de la bureaucratie inutile ?

13) **Dissolution de l'Éducation nationale et mise à pied de trois mois du personnel enseignant, le temps de restructurer cette immense administration, monstrueux foutoir idéologique, puis refonder l'apprentissage et la transmission des savoirs.**

14) **Audit sur l'état général de l'agriculture française, sur la gestion des forêts, rivières, espace maritimes, etc.**

15) **Étude et lancement d'un projet national de repaysanisation de l'espace rural français.**

16) **Réhabilitation et défense de la famille nucléaire monogame à transmission patrilinéaire.**

17) **Interdiction de l'avortement génocidaire hors prescription médicale.**

18) **Dissolution du corps préfectoral et dissolution des Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS).**

N'oublions pas que les Préfets (3), création de Napoléon, bien que nommés et non élus, sont les descendants des sinistres envoyés en mission de la Révolution française. Ils sont le bras armé de l'État républicain, responsables de l'ordre et de la sécurité, et ont pour mission, sous l'impérieux et futile prétexte de « troubles à l'ordre public », d'organiser la répression contre les adversaires du système politique républicain, sans autres formes de procès que l'arbitraire.

19) Reprise en main des forces de sécurité nationales (Armée, Police, Gendarmerie).

20) Suppression de toutes les élections locales. RIC local.

21) Nomination de Gouverneurs à la tête des provinces historiques.

22) Nomination des maires à la tête des municipalités.

23) Reprise en mains de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale, redéfinition de leurs missions professionnelles.

La question est de savoir si les autorités policières et militaires ont pour vocation à être détournées en garde prétorienne au service de l'État Républicain, ou si elles ont pour mission de protéger le peuple français. La tendance actuelle de la Police est d'être de plus en plus dévoyée de police Nationale en police d'État ; même dérive inquiétante de la Gendarmerie.

24) Audit général sur la situation de la sécurité civile et la protection des citoyens en France, particulièrement depuis la loi Badinter.

Il est dit que la loi dite Badinter promulguant l'abolition de la peine de mort (1981), devait mettre « **la mort hors la Loi** ». La mort « hors la loi » de qui ? Des criminels ou de leurs victimes ? Le Peuple français souhaiterait connaître toutes les statistiques concernant la progression et le nombre de victimes de meurtres ou d'assassinats depuis la promulgation de cette loi Badinter, perpétrés par des récidivistes ou non ; en quelque sorte, un avant et un après.

25) Rétablissement de la peine de mort.

Absolument indispensable. Clef de voûte de l'Institution judiciaire. Les partisans de l'abolition de la peine de mort doivent être considérés comme complices des crimes commis en absence de cette loi. Les criminels ont tous les moyens judiciaires à leur disposition pour défendre leur présumée innocence, quand leur ou leurs victimes sont six-pieds sous terre, réduites au silence.

26) Réhabilitation du ministère des Beaux-Arts.

Réhabilitation et réappropriation du bon goût dans les arts : beauté, prestige, grandeur. Plus que jamais le beau, le vrai, le juste. Même perception, même régime dans l'urbanisme et les environnements urbains. Protection, mise en valeur de nos traditions immémoriales et de notre patrimoine national historique.

27) Sortie de la France de toutes les organisations supranationales à orientations mondialistes.

Dont l'OTAN (bras armé des États-Unis), l'ONU (esquisse d'un crypto gouvernement mondial), l'Union Européenne (filiale mondialiste vassalisée des États-Unis).

28) Rétablissement de la diplomatie bilatérale dans un cadre multipolaire.

29) Renouer des liens relationnels et préférentiels avec les anciennes colonies de l'Empire français.

30) Création d'un bureau d'enquête et d'une cour de justice spéciale en vue de juger les Présidents de la République ayant exercé la fonction de Chef d'État depuis l'année 1968 : MM. Pompidou, Giscard, Mitterrand, Chirac, Sarkozy, Hollande, Macron (4).

1. Dignité souveraine à titre provisoire de prince (Primus), pouvant avoir un fondement populaire ou démocratique.

2. Tiré d'un entretien vidéo à propos de son livre *Le Siècle des Ténèbres* (par opposition au Siècle des Lumières), volume entrant dans la trilogie *La conspiration des philosophes*.

3. Il n'est pas inintéressant de savoir que le mot « préfet » vient de la Rome antique, et désignait les chefs de la garde personnelle de l'Empereur ou garde prétorienne ; on les appelait préfets du prétoire. Ils jouaient parfois un rôle important auprès de l'Empereur. Ainsi un préfet du nom de Macron, sous Tibère, intrigua avec Caligula pour faire succéder celui-ci au premier. Tibère fut assassiné et Caligula revêtit la pourpre. Il avait fait de la femme de Macron sa maîtresse ; ce dernier fermait les yeux espérant obtenir des faveurs du nouvel Empereur. La

reconnaissance ne tarda pas : Caligula éloigna de Rome Macron et sa femme, les envoyant en Égypte où ils furent assassinés. Intrigues de Palais. Et vous croyez que, le sang en moins (pour l'instant !), les choses ont changé 2000 ans plus tard, dans un certain Palais dit de l'Élysée où réside un certain Macron (peut-être un descendant de l'autre), pas encore tout à fait empereur, mais vrai dictateur ? Rappelons que c'est Napoléon qui a créé le corps préfectoral républicain, continuation logique des envoyés en mission de la Révolution française. Là aussi, il est intéressant de noter que c'est d'un dictateur que la République a hérité de ce corps de policiers conçu pour renforcer le pouvoir d'un Empereur, et qu'il est réservé aujourd'hui à l'usage d'une démocratie qui n'a de démocratique que le nom. À part l'avènement de Jésus-Christ, vous êtes vraiment sûrs que les choses ont changé depuis 2000 ans ?

4. Certains pourraient se demander pourquoi je n'inclus pas le Général de Gaulle dans cette liste. Sans détailler, pour une raison simple : il a 50% de bon, 50% de mauvais. Ses successeurs, sept à ce jour, ne sont que mauvais, très mauvais sur toute la ligne ; je vais même plus loin : je ne perçois que des traîtres en série comme on le dit de tueurs en série. Et quand on voit le degré de bassesse intellectuelle et morale où sont tombés nos trois derniers Présidents, particulièrement le nommé Macron, on n'ose penser à ce que pourrait être le huitième Président de leur République dite « Française ».
